

08 juillet 2014

**34<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
1-3 juillet 2014**

**Décisions**

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

*Rappelant* que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont orientés par les principes directeurs suivants et qu'ils sont donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promoteurs de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui ; et
- Fondés sur le principe de non-discrimination.

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente-troisième réunion**

- 2.1 *Adopte* le rapport de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;
- 2.2 *Élit* El Salvador en tant que Rapporteur pour 2014 ;

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

#### **Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des organismes coparrainants (COC)**

4. *Prend note* du rapport du Président du Comité des organismes coparrainants (COC) ;

#### **Point 3 de l'ordre du jour : Point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015**

- 5.1 *Se félicite* du point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015 ;
- 5.2 *Prend note* de la décision du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA lors de sa 32<sup>ème</sup> réunion relative au programme de développement pour l'après-2015, en particulier :
  - a. *Souligne* l'importance de veiller à ce que le VIH et le sida figurent au cœur du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de préconiser l'inclusion de cibles au titre des objectifs pertinents afin de parvenir à zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida ; et
  - b. *Tire parti* des enseignements de la riposte au VIH et au sida pour relever d'autres défis complexes en matière de santé dans l'après-2015 ;
- 5.3 *Prend note* de la résolution de l'ECOSOC E/RES/2013/11, en particulier :
  - a. *Reconnaît* la valeur des enseignements tirés de l'action menée au niveau mondial afin de lutter contre le VIH et le sida pour le programme de développement de l'après-2015, et notamment de ceux tirés de l'approche unique du Programme commun et que le Programme commun offre aux Nations Unies un exemple utile devant être considéré, selon qu'il convient, comme un moyen de renforcer la cohérence stratégique, la coordination, l'orientation fondée sur les résultats et l'impact au niveau des pays, sur la base des situations et des priorités nationales ;
- 5.4 *Prend note* des travaux en cours du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable qui mentionnent explicitement « la fin des épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme » ;
- 5.5 *Appelle* les États Membres et le Programme commun des Nations Unies à rechercher, conformément à notre vision commune de l'objectif zéro, un engagement clair dans le programme de développement de l'après-2015 pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique et qu'obstacle au développement durable en général d'ici à 2030, défini provisoirement comme la réduction rapide des nouvelles infections à VIH, de la stigmatisation et de la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et des populations vulnérables ainsi que des populations clés<sup>1</sup>, et des décès liés au sida de 90% par

---

<sup>1</sup> Telles que définies dans la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 'Objectif : Zéro', note de bas de page 41 : 'Les populations clés, ou populations clés plus exposées au risque d'infection, sont des groupes plus susceptibles que d'autres d'être exposés au VIH ou de le transmettre, dont l'engagement est essentiel à une riposte au VIH efficace. Dans tous les pays, ces populations incluent les personnes vivant avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transsexuelles, les consommateurs de drogues injectables et les professionnel(le)s du sexe et leurs clients sont plus exposés au VIH que les autres groupes. Toutefois, chaque pays devrait définir les populations clés spécifiques à son épidémie et une riposte basée sur le contexte épidémiologique et social.'

rapport aux niveaux de 2010, au moyen d'interventions fondées sur des données probantes afin d'inclure l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en matière de VIH, de sorte que le sida ne représente plus une menace majeure pour aucune population et pour aucun pays ;

- 5.6 *Encourage* le Programme commun des Nations Unies et les États Membres à poursuivre des indicateurs sensibles au VIH conformément à plusieurs domaines d'objectifs, notamment, mais ne s'y limitant pas, la santé, la sexospécificité, l'éducation, les partenariats, et la jeunesse, afin d'assurer une cohérence politique et une action concertée pour aborder les déterminants sociaux, politiques, économiques et environnementaux du VIH, la mauvaise santé, la pauvreté et les inégalités (aux niveaux communautaire, national et mondial) ; et des mécanismes inclusifs de responsabilité renforcés pour permettre une large participation et une large appropriation concernant la mise en œuvre et le suivi du programme de l'après-2015.

**Point 4 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme consacré au VIH, aux adolescents et à la jeunesse**

- 6.1 *Prend note* avec satisfaction du rapport de synthèse de la session thématique sur le VIH, les adolescents et les jeunes ;
- 6.2 *Reconnaît* avec une vive inquiétude que sur le plan mondial les jeunes femmes de 15 à 24 ans ont des taux d'infection par le VIH deux fois plus élevés que les jeunes hommes, et qu'il y a un écart persistant et significatif entre les taux de couverture du traitement antirétroviral pour les adultes par rapport aux adolescents et aux enfants ;
- 6.3 *Encourage* les États Membres à intensifier de toute urgence des programmes de prévention, de traitement, de soins et de soutien liés au VIH intégrant une dimension sexospécifique, adaptés aux jeunes et fondés sur des données probantes, à accroître l'accès au traitement pédiatrique du VIH, à élargir les programmes de soins et de soutien et à habiliter les associations dirigées par des jeunes afin d'assurer leur participation tout au long du cycle de programmation concernant le VIH, notamment la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation ;
- 6.4 *Appelle instamment* les États Membres à renforcer les initiatives qui augmenteraient les capacités des jeunes femmes et des adolescentes à se protéger contre l'infection à VIH ;
- 6.5 *Prie* le Programme commun d'aider les pays, s'ils le demandent, à mener un examen de leurs politiques de dépistage, de conseil et de traitement concernant le VIH et d'agir sur les obstacles juridiques, réglementaires et sociaux liés à l'âge et au sexe que rencontrent les adolescents en matière de dépistage, de prévention, de traitement, de soins et de soutien dans le domaine du VIH ;
- 6.6 *Encourage* les États Membres et le Programme commun à effectuer un suivi des points de décision 8.5 et 8.9 du 24<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme ayant trait à une programmation complète pour les adolescents et les jeunes qui s'injectent des drogues ;

- 6.7 *Demande en outre* au Programme commun de soutenir les pays afin d'améliorer la collecte, la diffusion et l'analyse systématiques et coordonnées des données ventilées par âge et par sexe aux niveaux national et sous-national ;
- 6.8 Reconnaissant la contribution des jeunes à chaque étape du cycle des programmes et aux processus décisionnels, *demande* à l'ONUSIDA d'élaborer des indicateurs de suivi de la participation des jeunes à la riposte au sida.

## **Point 5 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour 2012-2015**

### **Point 5.1 de l'ordre du jour : Examen à mi-parcours**

- 7.1 *Prend note* du rapport ; salue le rôle que le Programme commun a joué dans la riposte au sida ; et demande instamment que l'ONUSIDA redouble d'efforts pour aider les pays à atteindre les cibles relatives à la lutte mondiale contre le sida adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011 ;
- 7.2 *Décide* de prolonger la durée de la stratégie existante pour deux ans jusqu'à la fin de 2017, en demandant à l'ONUSIDA de mettre à jour les objectifs figurant dans la stratégie actuelle et de présenter sur cette base un UBRAF mis à jour pour 2016-2017 lors de la 36<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours de l'UBRAF et du processus consultatif en cours visant à améliorer l'UBRAF, notamment la nécessité d'une chaîne de résultats claire reliant les produits à fournir et les résultats, et l'impact prévu pour le Programme commun.
- 7.3 *Demande* à l'ONUSIDA d'élaborer la prochaine phase de la stratégie (à partir de 2018), un cadre de résultats et un budget à soumettre pour examen à la 40<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, qui s'appuieront sur la stratégie actuelle et notre vision commune de l'objectif zéro, alignées sur la résolution sur l'Examen quadriennal complet (EQC) des activités opérationnelles de développement et tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'EQC et de l'UBRAF.

### **Point 5.2 de l'ordre du jour : Suivi des performances**

- 7.4 *Prend note* du rapport (Rapport sur le suivi des performances) et *demande* à l'ONUSIDA de fournir un Rapport consolidé sur le suivi des performances au 36<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme décrivant les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de base ainsi qu'aux dépenses ; montrant le lien vers les résultats, les objectifs et les cibles ; faisant une distinction entre les résultats des Coparrainants, du Secrétariat et les résultats communs ; et en utilisant la structure de l'UBRAF, de démontrer les performances des pays ;
- 7.5 *Demande* au Secrétariat de préparer un document de séance pour la 35<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme sur les actions concrètes prises pour aborder et mettre en œuvre les précédents points de décision approuvés par le Conseil de Coordination du Programme qui ont trait à la société civile ;

### **Point 5.3 de l'ordre du jour : Information financière**

- 7.6 *Accepte* le rapport financier et les états financiers ayant fait l'objet d'un audit pour l'exercice s'achevant au 31 décembre 2013 ;
- 7.7 *Prend note* de la mise à jour à mi-parcours concernant la gestion financière pour l'exercice biennal 2014-2015 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014, y compris le financement partiel des engagements liés au personnel et la reconstitution du fonds de rénovation du bâtiment ;
- 7.8 *Encourage* les gouvernements donateurs à débloquer le plus tôt possible leur contribution au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2012-2015 ;
- 7.9 *Demande* à l'ONUSIDA d'effectuer une analyse pour déterminer la limite inférieure du seuil pour la réserve de fonds nette et de faire rapport à la 36<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.10 *Demande* à l'ONUSIDA de tenir un dialogue sur le financement visant à assurer un financement prévisible et durable, la gestion efficace des fonds et la transparence pour une mise à jour effective de l'UBRAF dans le cadre de la riposte globale au sida. Le dialogue sur le financement devrait avoir lieu avant la fin de 2014 pour discuter de la responsabilité et des rapports financiers, pour examiner la répartition des fonds de base et autres et pour fournir des données de suivi sur les tendances en matière de financement et de dépenses relatives aux directions et fonctions stratégiques ;

**Point 6 de l'ordre du jour : Point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines**

8. *Prend note* du point fait sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines ;

**Point 7 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA**

9. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA.

[Fin du document]